

## KOHNEN

134, route d'Arlon  
L-8008 STRASSEN

Tél. **26 31 33 15**  
Fax 26 31 33 16  
[strassen@kohnen.lu](mailto:strassen@kohnen.lu)

## KOHNEN

26-30, avenue J.-F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK

Tél. **81 62 02**  
Fax 81 14 77  
[ettelbruck@kohnen.lu](mailto:ettelbruck@kohnen.lu)

## INSTITUT KOHNEN

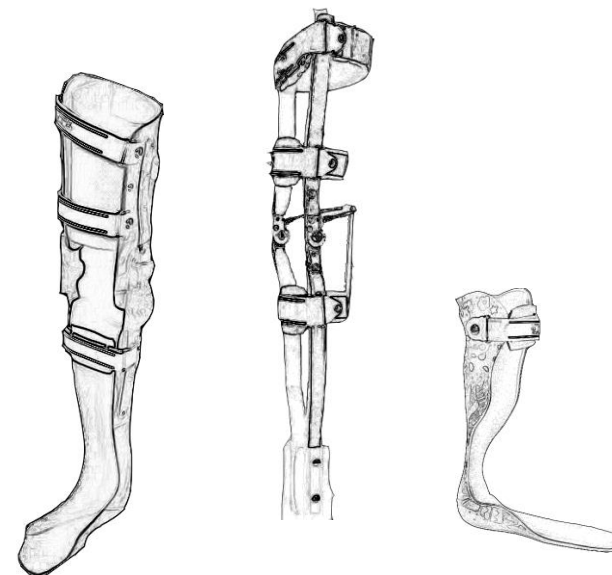
3, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG

Tél. **22 38 08**  
Fax 46 92 82  
[institut@kohnen.lu](mailto:institut@kohnen.lu)

CAO1M006 rev. 2 07/05/2021

# NOTICE D'UTILISATION

## ORTHESES DU MEMBRE INFERIEUR



*Vous venez de bénéficier d'un appareil orthopédique, dispositif médical sur mesure. Afin de vous garantir un confort maximal, merci de lire attentivement cette notice. Votre appareil a été fabriqué par un professionnel agréé, selon la prescription de votre médecin.*

*Sa confection a été réalisée à vos mesures, et il ne peut être utilisé que par vous-même. Les instructions concernant le port et l'utilisation de votre appareillage sont définies par votre médecin prescripteur : il faut les respecter strictement. Le numéro de l'appareil et la date de fabrication sont indiqués sur l'appareil.*

**Protection des données :** Pour connaître le détail de la Politique de Protection des données mise en œuvre au sein du groupe Proteor, toutes demandes doivent être adressées au Délégué à la Protection des Données : [contact@kohnen.lu](mailto:contact@kohnen.lu)

## **DESCRIPTION, PERFORMANCE ET DESTINATION DU DISPOSITIF :**

L'appareillage du membre inférieur comprend les orthèses mollet – plante, les orthèses cruro-pédiéuses nocturnes ou de marche, articulées ou non.

Elles sont réalisées sur-mesure, amovibles, en matériaux thermoformables, en stratifié, en cuir ou en carbone.

L'appareillage du membre inférieur comprend également les orthèses de décharge, les genouillères ainsi que les appareils de marche pelvi-bipédiéux.

## **CONDITIONS NORMALES DE MISE EN PLACE :**

Positionner l'orthèse et effectuer le serrage des sangles nécessaires en fonction des indications données par son orthoprothésiste.

Le dispositif se porte à même la peau ou sur un tissu coton type jersey ou sur une chaussette.

N'utiliser ni talc ni crème grasse.

## **CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION :**

L'orthèse a été réalisée en fonction de votre morphologie et de l'activité que vous avez indiquée.

En cas de modification morphologique et notamment en cas de prise de poids, ne pas hésiter à solliciter son orthoprothésiste ou son médecin.

Avant de pratiquer des activités susceptibles de contraintes élevées, consulter le médecin responsable de l'appareillage pour savoir si cela est possible.

**Pour les orthèses disposant d'une articulation de genou à verrou, veuillez-vous assurer de l'enclenchement effectif du verrou et de l'état du système de rappel avant de prendre appui sur votre jambe appareillée.**

## **CONDITIONS D'ENTRETIEN :**

Une toilette quotidienne est nécessaire.

La peau doit être surveillée chaque jour.

L'orthèse doit être nettoyée régulièrement.

- Le garnissage en matériau synthétique des orthèses doit être lavé régulièrement à l'eau savonneuse, rincé et essuyé.
- Le cuir et les peaux sont des produits non lavables. En dehors de leur port, ils doivent être stockés dans un endroit aéré afin d'évacuer la transpiration.
- Les articulations des orthèses et la visserie doivent être contrôlées par l'orthoprothésiste.

## **CONDITIONS DE STOCKAGE/ELIMINATION :**

L'orthèse du membre inférieur ne doit pas être placée à proximité d'une forte source de chaleur.

Il ne faut pas la laisser à portée des animaux domestiques.

Votre appareillage peut être éliminé selon la législation en vigueur.

## **EFFETS SECONDAIRES :**

Réactions cutanées possibles, rougeurs, irritations...

Si les troubles persistent, consulter son médecin et/ou son orthoprothésiste.

## **CONTRÔLES :**

Rester en contact avec son médecin responsable de l'appareillage et son orthoprothésiste pour contrôler l'adaptation de l'orthèse pendant la durée de vie de l'orthèse.

Respecter le suivi médical préconisé.

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit être notifié à votre orthoprothésiste et aux autorités compétentes relatives aux dispositifs médicaux.